

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga Paris, le 12 juin 2015 N° 679

Lancement de l'appel à projet du nouveau FISAC par Carole DELGA : un nouvel outil pour le maintien des stations-services indépendantes

A l'occasion de la publication de <u>l'appel à projet du nouveau FISAC</u>, Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, rappelle que le nouveau Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) prend désormais le relais du Comité professionnel des carburants (CPDC). Créé en 1991 et alimenté par le budget du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le CPDC accordait des aides aux stations-services de nos territoires pour les aider à se moderniser, à se développer et à se conformer aux normes environnementales.

La suppression de la dotation budgétaire relative au Comité professionnel des carburants (CPDC) dans la loi de finances pour 2015, a conduit à une refonte des aides dispensées aux stations-services, annoncée par le Premier Ministre à l'occasion du Comité interministériel à l'égalité des territoires (CIET) le 13 mars dernier.

Désormais, les stations-services deviennent éligibles aux aides du FISAC. Par ailleurs, les dossiers en stock au CPDC seront intégralement repris et financés par le biais d'une opération nationale spécifique dont le règlement est disponible <u>ici</u>.

« Alors que nombre de stations-service en activité entre 1980 et 2014 a été divisé par trois, il était indispensable de garantir un maillage efficace de points d'approvisionnement au plus près des citoyens » a déclaré Carole DELGA, ajoutant que : « Dans les territoires ruraux, où l'usage de la voiture est incontournable, les stations-services indépendantes jouent un rôle essentiel pour le maintien d'une offre de services de proximité ».

L'économie de proximité, animée notamment par les stations-services indépendantes de nos territoires ruraux, continuera à bénéficier d'aides pour leur maintien.

Retrouvez plus d'informations sur le nouveau régime d'aide aux stations-services indépendantes en cliquant ici

Contacts presse :

Cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

